

# Le nouveau régime québécois d'assurance parentale

RELATIONS DE TRAVAIL



■ Louis-Philippe Paulet

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les enseignants et enseignantes, comme tous les Québécois et Québécoises, d'ailleurs, peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Vous avez probablement remarqué l'apparition de cette nouvelle déduction sur votre fiche de paie. Toutefois, vous n'avez peut-être pas noté la baisse de votre cotisation à l'assurance emploi. C'est que le RQAP est venu remplacer l'ancien régime fédéral. Somme toute, le RQAP nous coûte un peu plus cher, mais il s'agit d'une bonification importante si on le compare à l'ancien régime, toujours en vigueur dans les autres provinces canadiennes. En voici les principaux avantages :

Le congé de maternité<sup>1</sup> est passé de 20 à 21 semaines et représente toujours 93 % du salaire au travail. La réduction de 7 % correspond à la part de l'enseignant au régime de retraite, à l'assurance-emploi et au RQAP que le collègue paie en son nom pendant le congé de maternité.

Pour le congé parental, qui suit le congé de maternité, il existe maintenant un choix de régimes. Le régime de base est de 29 semaines, avec des prestations un peu moins élevées que le régime particulier de 19 semaines. Même principe pour le congé d'adoption : il existe un régime de 37 semaines, et un régime de 18 semaines avec des prestations majorées.

Aussi, le montant maximal des prestations pouvant être versé a été augmenté substantiellement. Le régime de l'assurance emploi calculait le montant de la prestation à partir d'un salaire annuel maximum de 40 000 \$. D'ailleurs, ce montant, indexé en 2007, ne l'avait pas été depuis le début des années 90 ! En comparaison, le salaire maximum assurable en vertu du RQAP s'élève aujourd'hui à 59 000 \$. De plus, le pourcentage du salaire servant à calculer les prestations a été bonifié, et la différence est importante pour le régime particulier. Enfin, les critères d'admissibilité au régime (RQAP) ont été grandement simplifiés.

Voici les différences en termes de durée et de rémunération pour quelques échelons de notre échelle salariale.

**COMPARAISON DE LA DURÉE DES CONGÉS ET DES POURCENTAGES SERVANT À ÉTABLIR LE MONTANT DES PRESTATIONS**

	Congé de maternité	Congé parental	Congé de paternité <sup>2</sup>	Congé pour adoption <sup>3</sup>
Ancien régime de l'assurance emploi	20 semaines à 95 % du salaire	35 semaines à 55 %	1 semaine à 100 %	10 semaines à 100 %
RQAP Régime de base	21 semaines à 95 % du salaire	4 semaines à 70 % 25 semaines à 55 %	1 semaine à 100 % 5 semaines à 70 %	10 semaines à 100 % 2 semaines à 70 % 25 semaines à 55 %
RQAP Régime particulier		19 semaines à 75 %	1 semaine à 100 % 3 semaines à 75 %	10 semaines à 100 % 18 semaines à 75 %

**ÉCHELON 5 — SALAIRE DE 39 914 \$ : COMPARAISON DES PRESTATIONS SALARIALES HEBDOMADAIRES**

	Congé de maternité	Congé parental	Congé de paternité	Congé pour adoption
Ancien régime de l'assurance emploi	714 \$	35 semaines à 422 \$	1 semaine à 768 \$	10 semaines à 768 \$
RQAP Régime de base		4 semaines à 537 \$ 25 semaines à 422 \$	1 semaine à 768 \$ 5 semaines à 537 \$	10 semaines à 768 \$ 2 semaines à 537 \$ 25 semaines à 422 \$
RQAP Régime particulier		19 semaines à 576 \$	1 semaine à 768 \$ 3 semaines à 576 \$	10 semaines à 768 \$ 18 semaines à 576 \$

**ÉCHELON 10 — SALAIRE DE 48 769 \$ : COMPARAISON DES PRESTATIONS SALARIALES HEBDOMADAIRES**

	Congé de maternité	Congé parental	Congé de paternité	Congé pour adoption
Ancien régime de l'assurance emploi	872 \$	35 semaines à 423 \$	1 semaine à 938 \$	10 semaines à 938 \$
RQAP Régime de base		4 semaines à 657 \$ 25 semaines à 516 \$	1 semaine à 938 \$ 5 semaines à 657 \$	10 semaines à 938 \$ 2 semaines à 657 \$ 25 semaines à 516 \$
RQAP Régime particulier		19 semaines à 703 \$	1 semaine à 938 \$ 3 semaines à 703 \$	10 semaines à 938 \$ 18 semaines à 703 \$

**ÉCHELON 15 — SALAIRE DE 59 728 \$ : COMPARAISON DES PRESTATIONS SALARIALES HEBDOMADAIRES**

	Congé de maternité	Congé parental	Congé de paternité	Congé pour adoption
Ancien régime de l'assurance emploi	1068 \$	35 semaines à 423 \$	1 semaine à 1 149 \$	10 semaines à 1 149 \$
RQAP Régime de base		4 semaines à 794 \$ 25 semaines à 624 \$	1 semaine à 1 149 \$ 5 semaines à 794 \$	10 semaines à 1 149 \$ 2 semaines à 794 \$ 25 semaines à 624 \$
RQAP Régime particulier		19 semaines à 851 \$	1 semaine à 1 149 \$ 3 semaines à 851 \$	10 semaines à 1 149 \$ 18 semaines à 851 \$

Lorsqu'on observe les différences entre l'ancien et le nouveau régime, on comprend rapidement que le contexte est plus favorable pour fonder une famille depuis 2006. Même s'il reste beaucoup à faire au Québec en matière de politique familiale, il s'agit certes d'un pas dans la bonne direction. Nous vous invitons à consulter votre syndicat local, le service des relations de travail de la EAC ou le site du RQAP ([www.rqap.gouv.qc.ca](http://www.rqap.gouv.qc.ca)) pour en savoir davantage.

<sup>1</sup> Il s'agit du congé de maternité de notre convention collective. Il offre des conditions plus avantageuses que celui du RQAP.

<sup>2</sup> Il est important de noter que le paiement à 100 % de la première semaine de prestation du congé de paternité est prévu dans la convention collective et non dans le RQAP.

<sup>3</sup> Il s'agit de l'adoption d'un enfant autre que celui du conjoint ou de la conjointe. À noter qu'il existe aussi un congé pour l'adoption des enfants du conjoint ou de la conjointe ainsi qu'un congé sans traitement de 10 semaines en vue d'une adoption. À noter également, que le paiement à 100 % des dix premières semaines du congé d'adoption est prévu dans la convention collective et non dans le RQAP.